LE CSE

(Entreprises d'au moins 50 salariés et de moins de 300 salariés)

OBJECTIFS :
A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
- Connaitre l'organisation et le fonctionnement du CSE
- Connaitre les moyens du CSE
- Connaitre les attributions du CSE

PUBLIC VISE
Dirigeant et Directeur

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES REQUIS
Pas de prérequis

DUREE DE LA FORMATION
3,50 : la ½ journée

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
Présentiel
Théorie : 40%
Pratique : 40%
Questions/échanges : 20%
Support de formation fourni au stagiaire
Connexion Wi-Fi, tableau et paper-board
Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

QUALIFICATION DES INTERVENANTS
Tiphaine LE NADAN
Avocat spécialiste en Droit du travail, de la Sécurité Sociale et de la Protection sociale

MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI
Liste d'émargement à la demi-journée
Certificat de réalisation
Evaluation de fin de formation

TARIF
850 HT € la demi-journée
Tva 20%

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.
Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.
Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.
Pour toutes questions, merci de contacter Angélina JONCOUR au 02.98.43.00.50

PROGRAMME

Connaitre l'organisation et le fonctionnement du CSE
- La personnalité civile
- La composition du CSE
- Les réunions
- Le règlement intérieur du CSE

Connaitre les moyens du CSE
- Le crédit d'heures
- Les ressources financières du CSE
- Le local
- La formation

Connaitre les attributions du CSE
- Présentation des réclamations
- Les attributions économiques du CSE
- Les attributions sociales et culturelles (ASC) du CSE
- Le droit d'alerte du CSE

MODALITES D'INSCRIPTION
Afin de vous inscrire à notre formation, merci de compléter le bulletin ci-joint.
Pour toute question ou modification, contactez avant le début de la formation : Angélina JONCOUR – Référent formation au 02.98.43.00.50
Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.
Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons une convention de formation et une convocation par mail avant le début de la formation
En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.
Délai de rétractation minimum 10 jours avant la formation

CONTACT
Référent administratif de la formation
Angélina JONCOUR
avocats@cabinet-mca.fr – 02.98.43.00.50